

BARTH (*Joseph*, en religion R. P. *Luc*),
Missionnaire des Prêtres du Sacré-Cœur (Walk,
Basse-Alsace, 6.10.1871 — Banalia, 22.8.1907).

Ses humanités achevées à l'École apostolique de Fayet, sa philosophie et sa théologie faites en partie en France, en partie à l'Université grégorienne de Rome, après deux ans de professorat à Fayet, où il enseigna le grec, les mathématiques et la musique, Joseph Barth fut ordonné prêtre le 22 septembre 1900. Il ne fut cependant envoyé au Congo qu'en 1904, s'embarquant à Anvers le 8 décembre en compagnie du R. P. Grison, supérieur et futur vicaire apostolique de la Mission des Stanley-Falls.

Arrivé à Stanleyville le 5 février 1905, après un bref séjour à Saint-Gabriel, Barth fut envoyé à Banalia où, très vite, et peut-être grâce à son talent de musicien, il parvint à s'attirer l'attention sympathique des enfants de la brousse et à en amener un grand nombre au baptême. Il savait, en effet, adapter des thèmes musicaux bantous à des textes de sens chrétien et les apprendre à ses payeurs au cours de ses déplacements à Panga, mission de date récente où il séjournait fort souvent tant que le R.-P. Steinmetz put assurer à peu près seul la conduite de la mission de Banalia. Il aida ensuite le successeur du R. P. Steinmetz, le R. P. Carton qui s'éteindrait dans ses bras le 15 juin 1907.

Il mourrait lui-même peu après d'une crise d'hématurie contractée au cours d'un voyage en pirogue de Stanleyville à Basoko et retour, voyage motivé par le souci de conduire au médecin un agent de l'É. I. C. dont il n'osait assumer seul le traitement.

Le Père Barth avait donné d'intéressantes relations épistolaires de ses activités missionnaires au *Bulletin missionnaire des Falls* (Règne du Sacré-Cœur).

30 septembre 1954.

[J. J.]

Marthe Coosemans.

Règne du Sacré-Cœur, Louvain, 1906, 68-74 ; 86-88 ; 132-138 ; 186-188 ; 1907, 4-9 ; 17-19 ; 35-38 ; 113-114 ; 161-162 ; 1908, 82. — *Reich des Hersens Jesu*, Leuven, 1907, 366-369 ; 1908, 42. — Note du R. P. Hienkes, des Prêtres du S.-C. à l'auteur de la notice.